

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 octobre 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE Mme DRACOULI Mme COULON Mme BAS Mme HELIOT Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF Melle DOMONT M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

EXCUSES : M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC Mme RODDIER Mme BERKANI M. MOREAU Mme DOMERGUE.

ONT DONNE POUVOIR : M. ALLAOUCHICHE à Mme DRACOULI Mme CHIGNAC à M. HEDRICH Mme RODDIER à M. BERNARD M. MOREAU à Mme AUBIN Mme DOMERGUE à M. MONNIER.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises entre le 10 septembre 2009 et le 15 octobre 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n°s 3 et 4 du 4 avril 2008, n°s 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales).

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1°) GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 950.000 € A L'INSTITUT D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE LOCAUX SITUES 22 AVENUE MEISSONIER A POISSY DESTINES A UNE CRECHE - TAUX DE GARANTIE : 80 %.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

- 10 abstentions : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAUDI, M. DEBUS.

2°) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DEXIA CREDIT LOCAL.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

- 1 abstention : M. DEBUS.

3°) SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA MAISON POLYVALENTE SOCIALE ET DE LOISIRS DU CLOS D'ARCY.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

- 1 abstention : M. DEBUS,

- 9 voix contre : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAUDI.

4°) EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DM2).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME, LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE DEPARTEMENT POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE DEPLACEMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

- 1 abstention : M. DEBUS.

6°) AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE C.M.P. POUR L'INTEGRATION DES TARIFS PUBLICITAIRES, AINSI QUE DES REMISES CORRESPONDANTES, POUR LE GUIDE PRATIQUE 2010.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°) MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR KREMO ALLAOUCHICHE EN VUE DES 4^{EMES} ASSISES NATIONALES DU CENTRE-VILLE A NANCY LES 22 ET 23 OCTOBRE 2009.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

- 9 abstentions : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAUDI.

9°) A 11°) LOGEMENTS DE FONCTION :

- 9°) Logements de fonction concédés aux emplois fonctionnels,
- 10°) Logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service,
- 11°) Logements de fonctions concédés pour utilité de service.

Ces 3 délibérations sont approuvées à l'unanimité des présents.

12°) SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION PAR LA SOCIETE COOPERATION ET FAMILLE, A LA VILLE DE POISSY, D'UN TERRAIN DE BASKET SIS RUE DES PAVILLONS - RUE DES SORBIERS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°) ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN VUE D'AUTORISER LE S.I.A.A.P. (SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE) A REALISER LA SECONDE TRANCHE DE LA STATION D'EPURATION SEINE GRESILLONS A TRIEL-SUR-SEINE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2008.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EN 2008.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE EN 2008.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°) A 24°) RAPPORTS D'ACTIVITES 2008 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS LA VILLE DE POISSY EST ADHERENTE :

- 17°) Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.)
- 18°) Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (S.I.D.R.U.),
- 19°) Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (S.I.DE.COM),
- 20°) Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture (S.M.E.R.G.C.),
- 21°) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (S.I.A.R.H.),
- 22°) Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY 78),
- 23°) Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (S.M.S.O.)
- 24°) Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (S.I.E.H.V.S.).

Ces 8 délibérations ne font pas l'objet d'un vote, le Conseil municipal prenant simplement acte de la communication des différents rapports adressés par les présidents de ces syndicats.

25°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION PERMANENTE "AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI", ET A LA COMMISSION PERMANENTE "AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE".

Ne participent pas au vote : M. BERTRAND, Melle WOELFLÉ, Mme de VAUCOULEURS, M. LETELLIER, M. MARIETTE, Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAUDI, M. DEBUS.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

- Mme SKAJENNIKOFF : 23 voix
- Mme VINAY : 23 voix

Mme Nicole SKAJENNIKOFF est désignée comme membre de la Commission permanente "Affaires sociales et Solidarité" en remplacement de M. Daniel DEBUS.

Mme Anne-Marie VINAY est désignée comme membre de la Commission permanente "Affaires économiques et Emploi" en remplacement de M. Daniel DEBUS.

26°) AUTORISATION DE VENTE DU LIVRE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CLERVOY, ASTRONAUTE, PAR LA LIBRAIRIE "LE PINCERAI" A POISSY, DANS LE CADRE DE LA 18^{EME} "SEMAINE DE LA SCIENCE".

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le présent compte rendu est affiché le 27 octobre 2009.

Le Maire,

Frédéric BERNARD